

II. — L'INSTITUT D'ÉTUDES POLITIQUES DE L'UNIVERSITÉ D'ALGER

L'Institut d'études politiques d'Alger, créé par l'ordonnance du 9 octobre 1945, est encore régi par ce texte ainsi que par le décret du même jour. L'organisation générale des enseignements qu'il dispense rappelle donc fortement celle des Instituts français, réserve faite des renouvellements indispensables exigés par sa situation d'Institut de l'Université nationale algérienne.

L'Institut poursuit donc les trois buts classiques de tout Institut :

- Compléter et coordonner les enseignements des Facultés de Droit et des Facultés de Lettres,
- Assurer la préparation aux carrières administratives,
- Réunir la documentation correspondant à la recherche et à l'enseignement en matière politiques, administrative, économique et sociale.

A l'intérieur de ce cadre général, l'Institut s'oriente dans deux directions principales :

1) La formation des cadres de l'Administration algérienne (en attendant la création imminente de l'École Nationale d'administration avec laquelle il sera appelé à collaborer). Or, cette formation doit être *rapide* : l'expérience prouve que trois ans constituent malheureusement la période de longueur maximum, dès lors qu'une grande partie des étudiants sont intégrés dans l'administration pendant la troisième année d'études, dans le cadre A. Ainsi un certain nombre d'étudiants en Droit et en Sciences politiques occupent des emplois à plein temps très vite. D'où l'impérieuse nécessité de ne pas allonger la formation des cadres, qui deviendrait d'autant plus inefficace que nombre de ceux auxquels elle s'adresse lui échappent en cours de scolarité.

D'autre part, cette formation doit être à la fois *efficace* et relativement *peu spécialisée*. Peu spécialisée du fait de la diversité des postes que les étudiants sont appelés à occuper sans préavis. Le système des sections qui paraît à première vue adéquat présente cependant deux inconvénients : l'un, que l'on espère temporaire, tient à la difficulté d'assurer un enseignement de valeur en multipliant des cours très nombreux déjà. Pendant l'année 1963-64, la deuxième comptait 23 étudiants, neuf cours ont été assurés. La division en sections était impensable. D'autre part, et c'est le second inconvénient, l'Administration algérienne, dans l'optique d'une économie socialiste, prendra un aspect nouveau. La division en sections devra être revue en fonction de cette orientation, elle ne pourra être adoptée telle quelle. On est donc conduit pendant une période transitoire à dessiner la silhouette du fonctionnaire standard et à adapter le programme en fonction de ce schéma. Notamment,

pour des raisons d'efficacité, certaines disciplines dites de culture générale (par exemple, la littérature, la sociologie politique et même par certains aspects, les idées politiques) sont, non pas abandonnées mais minorées par rapport aux disciplines « techniques » (problèmes du développement, techniques de planification, contentieux administratif, commerce extérieur, etc.), bien entendu, il ne s'agit là que de tendances et les enseignements de base de l'Institut sont de toutes façons assurés. Cependant, ces tendances doivent être approfondies, surtout dans le domaine de la recherche.

2) Le terme de recherches est d'ailleurs très prétentieux. Il s'agit plutôt d'une initiation à la recherche scientifique, permettant aux étudiants d'entrer en contact avec les problèmes, de se familiariser avec eux avant de passer les recherches faites ailleurs au crible de leur expérience personnelle. C'est donc un effort bien modeste qui est tenté. A titre d'exemple, voici les problèmes qui ont été abordés pendant l'année 1963-64 dans le cadre des séminaires pour les étudiants de deuxième et troisième année : « Le développement agricole de l'Algérie », « Le différend sino-soviétique et son importance dans les relations internationales ». Les deux sujets choisis pour l'année 1964-1965 sont : « Les implications administratives du développement » et « La place de l'Algérie dans les relations internationales ».

Afin de fournir aux étudiants de bonnes conditions de travail, un Centre de documentation, distinct de la Bibliothèque, a été ouvert tenant à jour un certain nombre de fichiers (dont celui de la Fondation nationale des Sciences politiques) est doté de moyens de recherches bibliographiques permettant de faire le point sur une question dans les délais les plus brefs et de constituer les dossiers indispensables à un mémoire.

Jean LECA.

Etudiants inscrits à l'Institut pendant l'année universitaire 1963-64 :

Année préparatoire : 110 inscrits

50 étudiants effectifs

21 reçus à l'examen d'entrée en 2^e année, session de juin.

Deuxième année : 26 inscrits.

Troisième année : 6 inscrits.